



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°29/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni le 6 novembre 2024  
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,  
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 8  
Votants : 8

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR L'ETUDE SUR LA TAXE D'ENFOUISSEMENT**

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

**Date de convocation** : 18 octobre 2024

**Date d'affichage** : 18 octobre 2024

**Présents** : M. Francis MALLARD, M<sup>me</sup> Magalie FIAES, M<sup>me</sup> Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, M<sup>me</sup> Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, M. Patrick COURTOIS.

**Absents excusés** : M. Anthony CHRETIEN, M<sup>me</sup> Marie-Claude CALAS, M. Sylvain LIMOUSSIERE.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Magalie FIAES.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la constitution d'un groupement de commande entre les Communes d'Ecouen, du Plessis-Gassot, du Mesnil-Aubry, de Bouqueval et de Fontenay-en Parisis pour faciliter la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur une étude de répartition financière de la taxe payée par Véolia dans le cadre des enfouissements sur le site de Val'Pôle Plessis-Gassot,

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Article 1** : Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'étude sur la taxe d'enfouissement.

**Article 2** : Précise que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours et que les frais de fonctionnement sont totalement pris en charge par le coordonnateur.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en séance,  
les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,  
Francis MALLARD